



**ARRETE N°08/2017**

**ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de  
modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Jean-Lasseille,**

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10, L.123-13, R.123-19 et R.123-24 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants ;

Vu la loi SRU n°2000-1206 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2012 approuvant la 1ère révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté de modification du Plan Local d'Urbanisme n°01/2016 en date du 19 Mai 2016 ;

Vu la notification du projet aux personnes intéressées ;

Vu l'ordonnance en date du 02 Mai 2017 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier, Mme Le premier-Conseiller, Michelle COUEGNAT, désignant M. Serge RICHARD en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT- JEAN- LASSEILLE pour une durée de 30 jours du 10 Juillet 2017 au 10 Août 2017 inclus.

**Article 2 :** Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

**Article 3 :** Monsieur Serge RICHARD, retraité de l'Administration préfectorale (service urbanisme/Cabinet du Préfet), demeurant 25 Carré de la Sagne, à Toulouges 66350 a été désigné en qualité de commissaire- enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Article 4 :** Les pièces du dossier du PLU modifié seront tenues en Mairie de Sain-Jean-Lasseille à la disposition des intéressés pendant toute cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir le lundi- mercredi-vendredi de 14h30 à 18h30 et mardi - jeudi de 16h à 18h30.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en Mairie de Saint-Jean-Lasseille au commissaire-enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

**Article 5 :** Le Commissaire- enquêteur se tiendra à la disposition du public à la salle Marcel Cazeilles, Place de la République pour recevoir ses observations et répondre aux demandes d'information :

- le Lundi 10 Juillet 2017 de 9 h à 12 h
- le Lundi 25 Juillet 2017 de 16 h à 18 h
- le Lundi 10 Août 2017 de 16 h à 18 h

**Article 6 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le Commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le Maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au Préfet et au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie.

**Article 7 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants : l'Indépendant et le Midi Libre 15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en Mairie et dans tous les emplacements situés sur la Commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en Mairie.

**Article 8 :** Des copies du présent arrêté seront adressées à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, à M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier et à M. le commissaire-enquêteur.

Fait à Saint-Jean-Lasseille, le 14 Juin 2017.  
Le Maire, Roland NOURY.